

Rapport de l'auto-évaluation *ex-ante*

du Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Table des matières

1. Politique publique sportive de la Ville d'Yverdon-les-Bains.....	2
2. Démarche d'évaluation.....	3
3. Résultats	4
Concept : bases réglementaires et stratégiques	4
Mise en œuvre.....	7
Réalisations administratives	9
Résultats.....	12
Effets.....	16
Héritage	17
Synthèse des points d'améliorations par phase.....	19
4. Recommandations pour l'évaluation <i>ex-post</i>.....	20
5. Bibliographie.....	22
Annexe I : Modèle d'impact du Service des sports et de l'activité physique.....	23
Annexe II : Tableau des objectifs.....	24
Annexe III : Références du <i>Plan d'actions 2021-2026</i> et du <i>Plan directeur du sport et de l'activité physique : Horizon 2030</i> avec le programme de législature de la Ville d'Yverdon-les-Bains	27
Annexe IV : questionnaire de satisfaction des installations	28
Annexe V : liste des projets prioritaires du Plan d'actions 2021-2026	29

Par Andrine Roemer, chargée de missions pour l'évaluation auprès du Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Juillet 2026

1. Politique publique sportive de la Ville d'Yverdon-les-Bains

La politique publique évaluée dans ce travail, à savoir la politique du sport et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, relève des politiques publiques substantielles puisqu'elle vise à modifier des comportements chez des publics cibles. La présente évaluation a pour objectif d'identifier les domaines d'intervention ainsi que les espaces et infrastructures où l'action publique est la plus pertinente afin d'améliorer la situation des bénéficiaires finaux, à savoir les publics sportifs, non sportifs et/ou vulnérables. Par leur lien direct avec le terrain, les clubs et la population, les communes ont en ce sens un rôle déterminant en matière d'évaluation des politiques sportives sur le plan de la santé, de la cohésion sociale, de la participation à la vie associative et démocratique, de la qualité de vie ou encore en matière d'attractivité (Service des sports et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains, 2025). D'après le Plan directeur (Horizon 2030) du sport et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, cinq axes sont prioritaires dans la politique sportive communale : 1. Sport associatif ; 2. Relève et sport d'élite ; 3. Manifestations ; 4. Sport et activité physique libre ; 5. Infrastructures.



Figure 1: Triangle des acteurs de la politique sportive d'Yverdon-les-Bains

2. Démarche d'évaluation

L'approche d'évaluation retenue ici relève du modèle d'efficacité et plus précisément du modèle d'impact (Annexe I). Il comprend traditionnellement cinq phases : 1. Concept 2. Mise en œuvre 3. Réalisations administratives 4. Groupes cibles 5. Effets. Il a toutefois été décidé, pour coller au mieux à l'objet de l'évaluation, d'ajouter une sixième phase d'impact à long terme sur la société appelée « héritage ». Cela permet d'une part de différencier des impacts de moyen termes limités aux enjeux de sport et d'activité physique des impacts de long terme relatifs aux enjeux de santé et de rayonnement. D'autre part, cette distinction permet de s'inscrire dans une terminologie largement utilisée dans le monde du sport et pour laquelle l'héritage est l'objectif final de tout projet d'envergure.

L'auto-évaluation est réalisée au sein même du Service, les compétences méthodologiques nécessaires à la récolte et à l'analyse des données étant identifiées comme suffisantes. Ce choix dépend toutefois principalement du fait qu'aucune ressource financière n'était prévue pour l'évaluation de la politique publique concernée. La méthode privilégie une triangulation

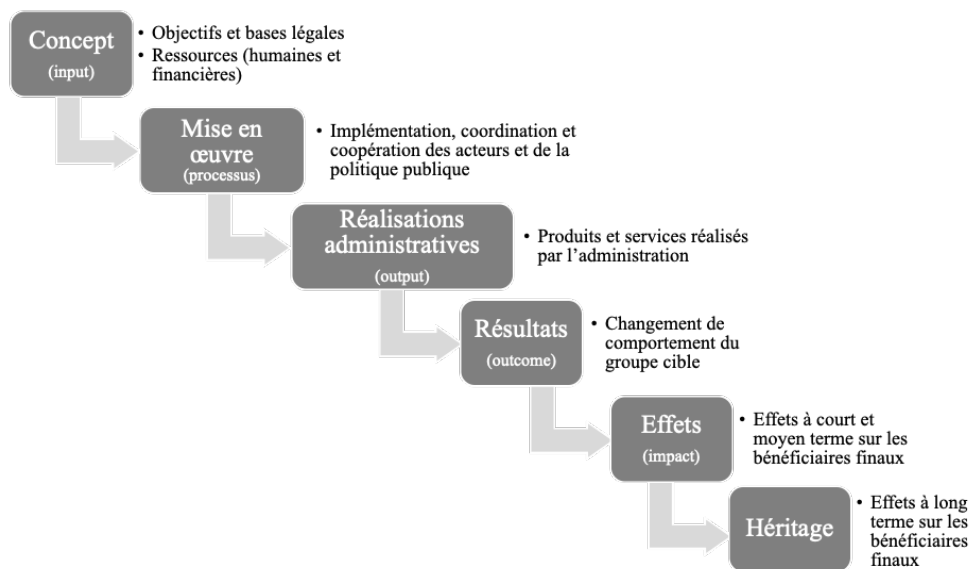


Figure 2: Étapes du modèle d'impact

qualitative et quantitative des données. Dans le Concept d'auto-évaluation, le Service admet les limites de l'auto-évaluation, soit la crédibilité d'une telle démarche ainsi que l'indépendance et la transparence. Cependant, aux vues des ressources disponibles, cette solution apparaît comme la plus adaptée à la situation et aux ambitions du Service.

L'évaluation *ex-ante* (2025-2026) a pour but de tester la solidité du modèle et de l'ajuster en cas d'obstacles majeurs. Cette évaluation-ci permettra de préparer le plan d'actions 2026-2031. Elle a donc une portée formative. La prochaine évaluation (à l'horizon 2031) sera elle

instrumentale, afin de mesurer l'efficacité des mesures prises dans le cadre de sa politique sportive.

3. Résultats

Concept : bases réglementaires et stratégiques

1.a Les objectifs existent-ils, sont-ils clairs et adaptés ?

Les objectifs du Plan d'actions 2021-2026 (PA 2021-2026) du Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains existent et couvrent l'ensemble des axes (1 à 6) de la politique sportive définie par la Ville. Ils sont cohérents avec le « *Plan directeur du sport et de l'activité physique : Horizon 2030* » et avec les actions prioritaires du plan d'action, qui en donnent une concrétisation plus précise.

Les objectifs sont globalement bien définis, selon l'analyse SMART¹. Le tableau des objectifs en annexe II développe en détail chaque aspect du modèle SMART pour les six axes du PA 2021-2026. La temporalité et l'atteinte des objectifs sont globalement assurées grâce au cadrage du PA 2021–2026. Le document définit également les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. Cela signifie que les objectifs ont été anticipés de manière à rester cohérents avec les capacités budgétaires du Service. Cette définition des ressources permet de donner une direction réaliste pour les objectifs et permet un pilotage budgétaire année après année.

Le critère « réaliste » dépend fortement du contexte institutionnel, organisationnel et politique dans lequel s'inscrit le Service. Même lorsqu'un objectif est stratégiquement cohérent, sa mise en œuvre peut être limitée par des contraintes de ressources, des priorités concurrentes ou un manque de coordination. L'évolution du contexte a d'ailleurs conduit à ajuster ou abandonner certains objectifs initialement jugés prioritaires, comme illustré par le projet Sports 5.

Point d'amélioration :

Certains objectifs manquent de clarté ou d'adaptation au contexte. L'analyse souligne l'importance de mieux cadrer les objectifs impliquant plusieurs acteurs, tout en laissant une certaine flexibilité pour intégrer les priorités qui émergent en cours de mise en œuvre. Les

¹ L'évaluation de la clarté des objectifs repose sur les critères SMART, qui permettent d'analyser si un objectif est spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et inscrit dans une temporalité définie. Ce cadre offre une structure d'analyse cohérente et facilite l'identification des objectifs nécessitant un ajustement.

critères de spécificité et de mesurabilité (selon SMART) sont la principale faiblesse des objectifs. Certains termes généraux gagneraient à être précisés pour permettre un véritable suivi. Les objectifs doivent servir de repères pour orienter l'action. Cela suppose que les termes utilisés, s'ils sont larges, soient définis dès le départ de manière à pouvoir être évalués par la suite.

D'un point de vue visuel, les objectifs gagneraient en lisibilité s'ils étaient davantage mis en évidence dans la mise en page du PA 2021-2026. Actuellement, ils sont intégrés de manière peu distincte au reste du texte, ce qui nuit à leur clarté

1.b Font-ils référence à d'autres politiques publiques ou entrent-ils en contradiction avec d'autres politiques publiques ?

Le PA 2021-2026 fait référence à plusieurs politiques publiques. Il reprend et développe les objectifs du « *Plan directeur du sport et de l'activité physique : Horizon 2030* ». Précisément, le PA 2021-2026 reprend chaque axe du Plan directeur et le développe en objectifs spécifiques. Ces derniers sont développés à travers plusieurs actions prioritaires. Le PA 2021-2026 fait également référence au programme de législature 2021-2026 de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Les actions du PA 2021-2026 sont liées aux axes développés en annexe III. Particulièrement l'axe 5 « Infrastructures » est fortement lié à la politique des services des bâtiments et de l'urbanisme (aménagement du territoire) et repose sur une coordination transversale.

En l'état, le document ne présente pas de contradiction avec les autres politiques publiques de la Ville. Il s'inscrit en cohérence avec les autres plans directeurs de la Ville.

Point d'amélioration :

En revanche, des divergences d'intérêt bien qu'absentes au moment de la définition des objectifs, pourraient émerger lors de la mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination interservices revêt une importance particulière. Cette dimension est analysée plus en détail dans la deuxième partie de l'évaluation (2. Mise en œuvre).

1.c Reposent-ils sur des hypothèses solides scientifiquement ?

Le Plan directeur fonde la stratégie du Service sur des références scientifiques et institutionnelles reconnues, témoignant d'une volonté d'alignement avec les connaissances issues de la recherche. Cette orientation se traduit par la promotion d'une politique sportive durable, innovante et pragmatique, ainsi que par l'utilisation de concepts appuyés sur des travaux académiques et des cadres de référence reconnus. Le PA 2021–2026 s'inscrit dans cette continuité et repose sur des bases théoriques cohérentes mobilisées principalement à des fins de clarification conceptuelle.

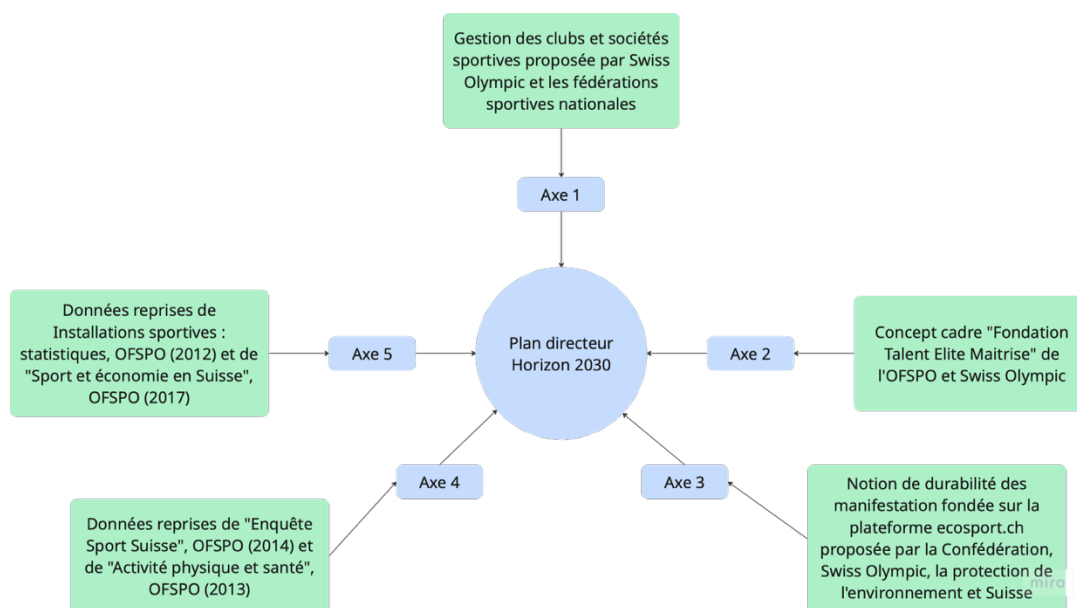


Figure 3: Références scientifiques du Plan directeur du sport et de l'activité physique : Horizon 2030

Il est toutefois à noter que les objectifs eux-mêmes ne sont pas systématiquement adossés à des hypothèses formulées de manière explicite dans les textes. Leur lien avec les fondements scientifiques repose souvent sur des choix de cadrage général (ex. promotion de la santé, inclusion, gouvernance participative), davantage que sur une construction hypothético-déductive. De plus, certains objectifs émergent plus du contexte local : ils répondent à des enjeux concrets (besoins identifiés sur le terrain) et à des réalités politiques et opérationnelles spécifiques à la Ville.

Ainsi, l'ensemble de la politique publique repose sur une vision claire : mobiliser le sport et l'activité physique comme leviers de santé durable, de cohésion sociale, de formation et de bien-être.

Aucun point d'amélioration n'a été identifié pour cette question.

Mise en œuvre

Le Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains a une structure organisationnelle fonctionnelle. C'est-à-dire que les employés sont organisés en fonction de leurs compétences spécifiques et des fonctions qu'ils occupent au sein du Service. Ainsi, depuis janvier 2025, la structure du Service est la suivante :

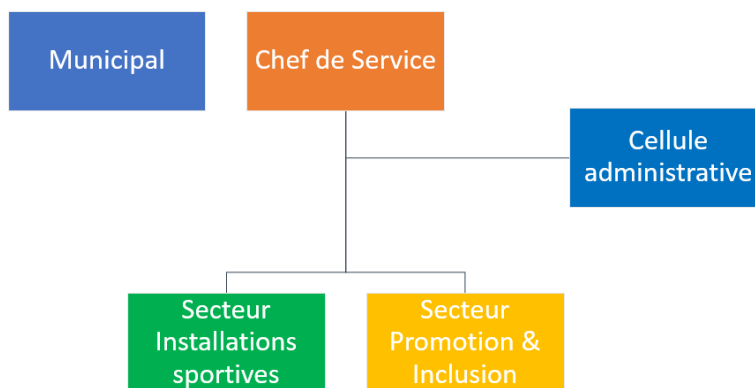


Figure 4 : Organigramme du Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains

En haut de la ligne hiérarchique, on retrouve le Municipal en charge puis le Chef de Service, accompagné au sein de la Direction du Service par l'Adjoint au chef de Service. La cellule administrative assure un rôle transversal de soutien aux deux secteurs opérationnels du Service : Installations sportives et Promotion & Inclusion.

Le secteur Installations sportives est chargé de la gestion courante des infrastructures sportives de la commune (entretien, maintenance et mise en œuvre des projets de rénovation et de développement). Le secteur Promotion & Inclusion développe et soutient des actions, des programmes et des espaces centrés sur la promotion de l'activité physique et du sport, avec une attention particulière portée à l'inclusion, à la santé de la population et au rayonnement de la ville. Au 1^{er} janvier 2025, le SSAP employait 31 personnes pour un total de 27.9 équivalents temps plein.

La récente réorganisation du Service (début 2025) contribue à une meilleure clarification des rôles, une autonomie accrue des responsables intermédiaires et une plus grande réactivité face aux priorités évolutives du terrain.

La dimension politique constitue également un facteur structurant puisqu'un environnement politique stable est fondamental pour assurer une mise en œuvre continue et efficace des projets. Le Service bénéficie historiquement d'un soutien global relativement important des élu·es, tant à gauche qu'à droite du spectre politique. Toutefois, des tensions peuvent ralentir les processus décisionnels. Dans ce contexte, une vision à long terme et une gouvernance

politique cohérente apparaissent comme des conditions nécessaires à une mise en œuvre pérenne de la politique publique.

Du point de vue de la transversalité, la structure actuelle permet l'émergence de dynamiques interservices, mais celles-ci restent encore limitées et parfois peu adaptées aux réalités de terrain. Les besoins très spécifiques du domaine sportif (par exemple en matière de manifestations ou de gestion technique) ne peuvent pas toujours être couverts par des approches uniformisées de gestion de projet. L'application de modèles administratifs standardisés à des projets aux logiques métiers très différenciés soulèvent, selon les entretiens menés, des questions de pertinence.

D'un point de vue extérieur au Service, ce dernier collabore avec plusieurs entités. Premièrement, il intègre des organisations diverses dans sa gestion de projet afin d'obtenir l'expertise de différentes parties-prenantes (ex : autres services communaux, acteurs de la santé, etc.). Deuxièmement, il est membre de réseaux intercommunaux (des services des sports, des piscines, par exemple). Cela lui permet un partage des expériences avec les autres villes, de défendre les intérêts liés à un service des sports et de se positionner vis-à-vis des autres villes.

En somme, la structure actuelle du Service permet de mettre en œuvre la politique sportive de manière globalement efficace.

Point d'amélioration :

Toutefois, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être identifiées pour renforcer la cohérence de la mise en œuvre de la politique sportive.

Au sein du Service, la réorganisation du secteur des installations sportives (actuellement en cours) apparaît comme une priorité pour améliorer la mise en œuvre des prestations du Service et s'inscrire dans la continuité des changements structurels engagés début 2025. De plus, la nouvelle verticalisation structurelle comporte un risque : si les procédures et les mécanismes de coordination ne sont pas formalisées sur le long terme, l'ajout d'échelons hiérarchiques peut ralentir la mise en œuvre des politiques sportives ainsi que compliquer la prise de décision.

Sur le plan de la transversalité et de la numérisation, le Service doit continuer à identifier ses besoins spécifiques et les communiquer clairement afin d'adapter les outils transversaux aux spécificités opérationnelles du Service, mais aussi adapter ses processus aux outils transversaux existants ou en développement. Enfin, la dimension politique, bien qu'elle participe structurellement à la mise en œuvre de la politique sportive, échappe en grande partie à l'action directe des services (nature des administrations publiques). Dans ce contexte,

il est essentiel de maintenir une gouvernance fondée sur une vision à long terme pour assurer la continuité des projets malgré les évolutions du contexte.

Réalisations administratives

3a. Les réalisations prévues du Service sont-elles livrées ?

La question 3a. de l'auto-évaluation *ex-ante* a pour but de référencer les réalisations du Service ainsi que de mesurer le degré de mise en œuvre de celles-ci. La liste des projets et leur formulation proviennent du PA 2021-2026. Chaque projet a été évalué par le ou la chef responsable du projet et un statut y a été attribué (en cours ; réalisé ; abandonné) et un bref commentaire y a été mentionné (1-2 lignes max.) sur l'état actuel du projet (annexe V).

En prenant en compte l'ensemble des projets (ceux prioritaires et les autres), 44 projets ont été recensés. Parmi eux, 32 sont réalisés (73%). 9 sont en cours (20%). 3 ont été abandonné (7%).

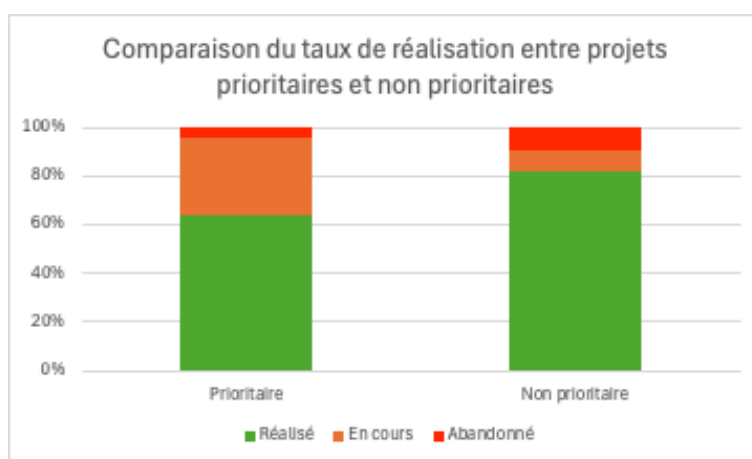


Figure 5 : Comparaison du taux de réalisation entre les projets prioritaires et non prioritaires du Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Selon le Concept d'évaluation de la politique publique, l'objectif visé de réalisation des projets est de 80%. La présente évaluation a permis de lister l'ensemble des projets et de les catégoriser ; soit « prioritaire », soit « autre ». Pour les prioritaires, uniquement 64% des projets ont été réalisés. Ce résultat s'explique en partie par la diversité des chefs de projet impliqués dans la notation : chacun ou chacune ayant sa propre interprétation du degré d'avancement, les critères retenus pour évaluer la réalisation ne sont pas totalement homogènes.

Point d'amélioration :

Par ailleurs, ce constat soulève tout de même plusieurs interrogations relativement au fait que des projets jugés non prioritaires aboutissent plus souvent que des projets identifiés comme stratégiques. Une explication peut résider dans le fait que les projets prioritaires sont parfois structurellement plus complexes et/ou plus dépendants d'acteurs externes. Ces questions restent toutefois ouvertes et mériteraient d'être explorées davantage, notamment dans une perspective de réajustement stratégique du prochain plan d'action. Si certains projets prioritaires peinent à être réalisés, cela pose en effet la question de leur faisabilité réelle ou du soutien opérationnel dont ils bénéficient.

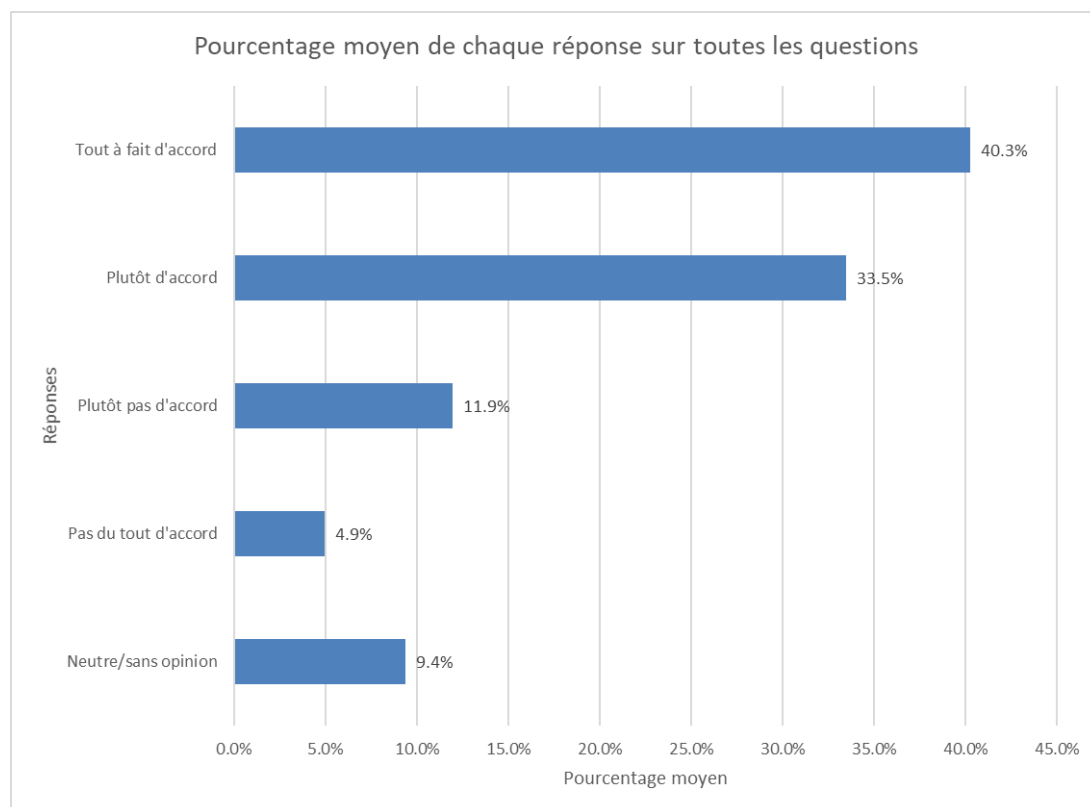
3b. Quel est le degré de satisfaction des réalisations de la part des utilisateur·trices ?

La question 3.b vise à identifier les améliorations nécessaires en évaluant la satisfaction des utilisateur·rices à l'égard :

- des infrastructures sportives,
- des programmes d'activités physiques (satisfaction des partenaires et des participant·es),
- des événements sportifs (notamment la Course de la Bonne Résolution et le Triathlon d'Yverdon-les-Bains).

Les données recueillies, au moment de l'auto-évaluation *ex-ante*, à travers les questionnaires ne permettent pas encore d'interpréter de manière significative le niveau de satisfaction des utilisateur·rices, en raison de la récente mise en place des questionnaires et du faible nombre de réponses obtenues. Cependant, l'analyse ci-dessous propose une grille d'interprétation qui servira de base à l'analyse des résultats pour les prochains questionnaires.

Satisfaction des piscines²



Les enquêtes de satisfaction révèlent une appréciation globalement positive des piscines d'Yverdon-les-Bains. Les utilisateur·rices se montrent particulièrement satisfaits de l'amabilité du personnel et des tarifs proposés. Les avis concernant la qualité des prestations sont plus nuancés, bien qu'ils demeurent majoritairement favorables. En revanche, l'entretien et la propreté des installations constituent les principaux points d'insatisfaction, un constat également relayé dans les commentaires des répondant·es. Ces résultats mettent en évidence plusieurs pistes d'amélioration, notamment en matière d'entretien/rénovation, de disponibilité des lignes d'eau et d'horaires d'ouverture.

3c. La communication a-t-elle un impact ?

Pour sa communication, le Service des sports utilise de nombreux canaux. Premièrement, toutes les informations relatives au Service (Agenda des événements, Infrastructures sportives, Programmes d'activité physique, Subventions pour les sociétés sportives et prestataires, Relève et sport d'élite, Bénévolat, Sport Scolaire Facultatif, ainsi que les informations administratives liés à l'activité du Service) se trouvent sur le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Le site est tenu à jour de manière systématique.

Le Service envoie mensuellement une newsletter concernant les actualités (programmes spéciaux d'activité physique, rappel d'événements, etc.) et régulièrement une newsletter à

² Le questionnaire se trouve en annexe IV.

destination des clubs. Périodiquement, la communication se fait sur les actualités de la Ville d'Yverdon-les-Bains (par exemple les retours sur événements et les inaugurations). Concernant les réseaux sociaux, le Service partage hebdomadairement sur ses pages Instagram et Facebook réunissant au total environ 3'8000 abonnés.

Le Service fait de l'affichage de ses programmes d'activités physique, événements dans ses infrastructures sportives, en ville, dans le journal du nord-vaudois, dans les transports publics yverdonnois et parfois ou dans des campagnes publicitaires commerciales.

Par ailleurs, une bonne partie de la communication se fait à travers les parties prenantes. Le Service envoie par exemple les flyers des programmes d'activités aux prestataires de santé, d'activité physique, aux associations et aux écoles. Il peut lui arriver de collaborer périodiquement avec certaines associations pour promouvoir ses programmes aux publics-cibles. Ce fut le cas par exemple avec le COSY (Conseil des seniors Yverdon-les-Bains) qui a organisé conjointement avec le Service, une après-midi spéciale découvertes des activités physiques en novembre 2025.

Cette action apparaît pertinente dans sa conception : le public cible était clairement identifié, le partenariat avec une association était cohérent, et la participation (plus de 70 personnes présentes) témoigne d'une bonne capacité du Service à atteindre les destinataires visés.

En revanche, cette participation n'a généré que peu d'engagement durable dans les activités proposées par le Service. Cet exemple montre que la communication a permis de faire connaître l'offre, mais qu'elle n'a pas suffisamment favorisé le passage à l'action des bénéficiaires.

Globalement, la stratégie de communication du Service apparaît adéquate en termes de diffusion de l'information et de ciblage des publics. Cependant, cet exemple souligne toutefois l'intérêt de renforcer la capacité des actions de communication à susciter un engagement durable des bénéficiaires

Point d'amélioration :

Les dépenses du Service sont restreintes en matière de communication. La priorité est davantage mise sur la mise en œuvre des projets que sur sa promotion. Par ailleurs, le Service collabore avec la Chancellerie pour sa communication. Pour le prochain plan d'actions, il serait pertinent d'organiser un groupe de travail avec ce Service et de profiter des ressources disponibles afin de développer des actions de communications orientées vers le changement de comportement des destinataires.

4a. Les acteurs du sport disposent-ils de suffisamment d'infrastructures et de moyens par rapport à leur besoin ?

Les acteurs du sport à Yverdon-les-Bains, représentant le groupe cible dans le modèle d'impact, sont les athlètes, les clubs ou autres associations, les prestataires d'activité physique et les écoles. A Yverdon-les-Bains, 75 clubs sportifs se sont annoncés auprès du Service ainsi que 54 prestataires d'activité physique et 43 associations (sportives et non-sportives mais actives dans le domaine de la promotion de l'activité physique).

Le Service possède plusieurs instruments afin de soutenir les groupes cibles dont les subventions directes annuelles et périodiques ainsi que les subventions indirectes (soit la mise à disposition de ses infrastructures à des tarifs spéciaux).

Subventions :

La gestion des clubs et sociétés sportives se fait sur la plateforme Dootix. Cette dernière permet au Service de traiter les demandes de subventions des clubs (annuelles et périodiques) ainsi que de récolter les données pertinentes au fonctionnement des clubs.

Pour l'octroi de subventions, le Service applique le règlement relatif à l'attribution de subventions sportives, mis en vigueur fin 2021 ainsi que la directive relative aux critères applicables pour le calcul du montant des subventions sportives. Les clubs doivent remplir des conditions spécifiques pour bénéficier d'un soutien (cf. art. 5 du règlement). Les subventions ponctuelles sont octroyées lors de l'organisation de manifestations, de camps, d'achats de matériel et d'équipements ou dans le cadre de projets sport-santé & prévention. Toutes les subventions accordées par le Service doivent faire l'objet d'une demande spécifique et ne sont pas reconduites automatiquement d'année en année.

En 2025, 27 demandes de subventions annuelles ont été déposée par les clubs. 25 ont été octroyé ; 2 ont été refusé pour cause de dossier incomplet. Concernant les subventions ponctuelles, 80 ont été soumise. Toutes les demandes ont été accordées.

Dans l'ensemble, le système de subventions fonctionne bien. La plateforme Dootix permet de traiter les demandes de manière efficace. Les conditions de subventions sont pour la plus part bien respectées par les clubs.

Infrastructures :

La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose de plus de 40 infrastructures sportives. Parmi ceux-ci, 30 sont à la disposition des groupes cibles, notamment des clubs et sociétés sportives. Les autres infrastructures représentent des zones sportives destinées uniquement à la population

yverdonnoise, sans possibilité de réservation ou privatisation. L'étude du SEPS (SEPS, 2016) relève que près de deux clubs sur trois utilisent des infrastructures sportives appartenant à une collectivité publique. A Yverdon-les-Bains, ce nombre se lève à 60%, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne cantonale. Les clubs utilisent majoritairement les salles de sports, la salle de rythmique ainsi que les terrains de sport (football et rugby). Ces dernières sont des infrastructures sportives adaptées à leur utilisation par des clubs. Elles sont à la disposition des clubs, selon réservation, du lundi au vendredi, après les heures scolaires ainsi que les week-end toute la journée. Dans l'ensemble, les infrastructures mises à disposition par la commune sont adaptées aux besoins des clubs sportifs (en matière de matériel et de disponibilité des salles de sport).

Point d'amélioration :

En revanche, la majorité des salles de sport atteignent quasiment leur capacité de disponibilité maximum sur les créneaux les plus demandés (soirées en semaine hors vacances), notamment la salle omnisport de la Marive. Cette dernière est l'une des seules salles à contenir des anneaux, ce qu'utilisent les clubs d'aggrès, catégorisés comme des clubs de (très) grande taille. Ce constat vient corroborer l'étude du SEPS qui identifie un manque d'accès aux infrastructures pour ce type de clubs. Cette situation mène régulièrement au refus d'intégration de nouveaux membres dans les clubs sportifs. Pour la commune d'Yverdon-les-Bains, aucune donnée n'est actuellement disponible sur les refus de membres de la part des clubs sportifs mais une surveillance de la situation est recommandée.

4b. Les clubs assurent un cadre inclusif et intègre à leurs membres ?

Début 2025, le Service entreprend des actions dans le sens de l'inclusion. Avec la publication du rapport interne « Stratégie d'inclusion du Service des sports et de l'activité physique », le Service a été réorganisé afin de soutenir directement des programmes, actions et espaces pensés prioritairement par le souci de l'inclusion ainsi que de réaliser ses missions de « promotion du sport et de l'activité physique », en matière de santé mais de rayonnement également.

La directive des subventions ajoute également la possibilité d'obtenir des bonus aux subventions annuelles notamment les clubs/sociétés sportives participe à la promotion du sport inclusif et de l'égalité des genres. En 2025, 11 bonus « genre » (soit 44%) ont été accordés et aucun « sport inclusif ».

Genre :

Selon le référencement Dootix, sur les 8054 membres d'un club sportifs ou associations yverdonnoise, 48,51% sont des femmes ; la moyenne cantonale en 2016 (SEPS) représentait

1/3 des membres. Le référencement du Service n'est pas exhaustif et il n'y a pas de vérification systématique de ce que les clubs communiquent comme données sur la plateforme. Ce résultat est donc indicatif mais néanmoins encourageant. De plus, cette comparaison ne prend pas en compte les sports individuellement. Des données plus pertinentes pourront être tirées de la prochaine étude du SEPS auprès des clubs sportifs vaudois.

Concernant l'étude Urbanas³, les premiers résultats indiquent que :

Les femmes qui atteignent les recommandations d'activité physique intense sont en moyenne plus jeunes que celles qui ne les atteignent pas. Cela suggère que l'âge est un facteur davantage associé à la pratique d'une activité physique intense chez les femmes que chez les hommes.

Handicap :

Depuis début 2026, la Ville mandate l'association Swiss Inclusive Sport afin de développer et coordonner des actions en faveur du sport inclusif sur son territoire. Au moment de la rédaction du rapport, 2 clubs sportifs yverdonnois ont reçu le label Unified by Swiss Inclusive Sport. Deux événements de la Ville ont également ce label, à savoir la Course de la Bonne Résolution et le Triathlon d'Yverdon-les-Bains, ainsi qu'un événement organisé par une association, soit la Fête du vélo.

Point d'amélioration :

Les actions en lien avec l'inclusion ont débuté début 2025 par la réorganisation du Service pour mieux prendre en compte les enjeux d'inclusion. Une année plus tard, il y a en effet des actions concrètes qui ont été mise en place. Cependant, elles ne sont actuellement pas suffisantes pour affirmer que l'offre d'activité physique à Yverdon-les-Bains soit adaptée à tous les enjeux que revêt l'inclusion. Des ressources supplémentaires doivent être investies dans ce domaine dans les années à venir, notamment pour coller à l'objectif d'héritage local des National Summer Games 2030 souhaité par le Service.

4c. Les athlètes nord vaudois-es sont-ils/elles plus médiatisé-es que précédemment ?

Actuellement, les données permettant de répondre à la question 4c. ne sont pas disponibles. Il n'est donc pas encore possible de faire des constats et des recommandations pour cette question. En revanche, il sera pertinent d'assigner un.e responsable de cette tâche afin de s'assurer que les données soient disponibles et conservées jusqu'au moment de l'évaluation ex-post. Une autre solution, recommandée ici au vu de l'incertitude d'obtenir les données

³ L'explication de l'étude Urbanas se trouve à l'analyse de la phase 5 « Effets ».

concernées, serait de revoir cette question en lien avec les nouveaux objectifs de l'axe « Relève et sport d'élite » que fixera le Plan d'actions 2026-2031.

4d. Les prestataires ont-ils développé des programmes complémentaires aux réalisations administratives ?

Pour l'évaluation ex-ante, il n'a pas été possible d'évaluer la question 4.d. Cette question devrait également être revue.

4e. La coordination avec les écoles est-elle satisfaisante ?

En 2025, la coordination et les échanges avec les écoles se font presque uniquement à travers le Sport Scolaire Facultatif. Le SSAP s'occupe de la stratégie générale du programme et de ses objectifs, des liens avec les clubs, de l'administration, de la réservation des salles, des inscriptions ainsi que du paiement des clubs sportifs. Un enseignant gère quant à lui la planification et le lien avec les moniteurs et monitrices.

A l'heure actuelle, la coordination avec les écoles est existante mais faible, et la communication insuffisante. Le Service met actuellement en place un groupe de travail avec les enseignant·es d'éducation physique pour pallier ce problème.

Effets

Les données actuellement récoltées par le Service ne permettent pas encore de répondre de manière significative aux questions du concept d'auto-évaluation relatives aux effets :

5a. Y a-t-il une augmentation de la pratique sportive au sein de la population ? Ce taux est-il positif en comparaison avec l'échelle nationale et les autres communes vaudoises ?

L'augmentation potentielle devra être mesurée lors de l'évaluation ex-post.

5b. La politique sportive contribue-t-elle à briser des barrières en termes d'accès à l'activité physique ?

Les données récoltées en évaluation ex-ante n'ont pas permis de faire la distinction selon le statut socio-économique des répondant·es et du genre. Ces mesures pourront être faites en évaluation ex-post.

5c. La politique sportive contribue-t-elle à réduire la sédentarité ?

Données indisponibles. Question à supprimer.

5d. La politique sportive contribue-t-elle à maintenir l'activité des personnes déjà sportives ?

Données indisponibles. A supprimer et remplacer par une question sur la géolocalisation des données récoltées, par quartiers.

Le projet **Urbasan**, mené conjointement par l'EPFL, les HUG et la HEIG-VD, a pour objectif de mesurer l'impact de l'environnement urbain sur l'état de santé de la population. S'il est poursuivi durant l'ensemble de la période couverte par le prochain plan d'actions, les données recueillies seront pertinentes pour l'analyse des effets et de l'héritage.

Dans cette perspective, un premier état des lieux peut être dressé à partir des données actuellement disponibles et pourra servir de base comparative à l'évaluation *ex-post* :

Dans l'échantillon, 40,3 % des participants présentent une activité physique forte, tandis que 81,7 % présentent une activité physique modérée (les critères retenus pour qualifier l'activité physique de modérée ou forte devront être précisés). Cela montre que l'activité modérée est très fréquente dans la population étudiée, alors que l'activité forte concerne une proportion plus restreinte des participants.

Comparativement à la Suisse, où 75,7 % des adultes respectaient les recommandations nationales d'activité physique en 2022 et où 30,1 % étaient classés comme « entraînés », l'échantillon semble donc globalement actif, en particulier pour l'activité modérée ; la comparaison doit toutefois rester prudente, car les catégories utilisées dans Urbasan ne sont pas strictement identiques aux catégories nationales.

En résumé, les habitants de l'échantillon Urbasan sont plutôt actifs, surtout pour l'activité modérée : environ 8 personnes sur 10 déclarent une activité modérée, et environ 4 personnes sur 10 une activité forte. L'activité modérée semble surtout dépendre du quartier dans lequel les personnes vivent (par ex. sécurité, transports, liens sociaux, accessibilité piétonne), tandis que l'activité forte semble davantage liée au contexte professionnel, au profil socio-économique, à la santé perçue et au sommeil.

Héritage

Pour l'évaluation *ex-ante*, les premiers résultats de l'étude Urbasan ainsi que celle du marketing territorial permettent d'apporter de premières indications sur l'état actuel de la santé globale et de l'attractivité d'Yverdon-les-Bains :

Santé globale

Les analyses montrent que les caractéristiques environnementales objectives expliquent peu la pratique d'une activité physique intensive. Celle-ci semble davantage liée à des facteurs individuels et sociaux, notamment le contexte professionnel, la santé perçue et le sommeil. Une bonne perception de sa santé est associée à une pratique plus régulière du sport et à un sentiment d'une meilleure résistance face à la maladie. Les résultats indiquent également que la présence d'équipements sportifs ou d'escaliers sur le lieu de travail, un environnement favorable à la marche et des interactions sociales positives sont associés à une pratique plus élevée de l'activité physique intensive.

Concernant l'activité physique modérée, les résultats suggèrent qu'elle est davantage influencée par le sentiment de sécurité, l'accessibilité des transports publics, les liens sociaux et la santé perçue. Le sommeil joue également un rôle, puisque les personnes dont les activités quotidiennes sont davantage affectées par des troubles du sommeil semblent moins actives physiquement.

Attractivité

Les données récoltées dans l'étude du marketing territorial de la Ville d'Yverdon-les-Bains soulignent particulièrement que ses infrastructures sportives sont appréciées tant par les résidents que les non-résidents. La ville d'Yverdon-les-Bains est perçue assez largement comme une "Ville de sport". Le tourisme du sport est bien présent à Yverdon-les-Bains puisque les résidents des communes alentour possèdent moins d'infrastructures adaptées les amenant à se déplacer dans le centre urbain pour pouvoir pratiquer les disciplines sportives les moins répandues (2016, p. 16). Le sport participe donc en effet à l'attractivité de la ville. En revanche, malgré cette contribution reconnue, les facteurs économiques demeurent plus déterminants dans la décision des individus de s'installer ou de rester à Yverdon-les-Bains.

Synthèse des points d'améliorations par phase

Phase	Synthèse
<i>Pour le SSAP</i>	
Concept	• Clarifier et préciser certains objectifs (spécificité et mesurabilité). • Mieux définir les objectifs impliquant plusieurs acteurs tout en conservant une flexibilité d'adaptation. • Améliorer la lisibilité des objectifs dans le Plan d'actions.
Mise en œuvre	• Risque identifié : si les procédures de décisions et les mécanismes de coordinations ne sont pas suffisamment définis, l'ajout d'un échelon hiérarchique pourrait, à long terme, ralentir la mise en œuvre de la politique sportive. • Renforcer la vision de long terme pour assurer la pérennité de la politique publique. • Encourager les dynamiques interservices en prenant en compte les besoins spécifiques du domaine sportif.
Réalisations	• Identifier les facteurs expliquant le faible taux de réalisation des projets prioritaires. • Renforcement du suivi et du pilotage des projets prioritaires.
Résultats	• Surveiller la capacité des infrastructures en fonction des besoins des clubs sportifs. • Poursuivre le développement des actions en faveur du sport inclusif. • Structurer la collecte des données encore indisponibles (veille médiatique, partenariats avec les prestataires).
Effets	• La pratique d'activité physique modérée dépend fortement du contexte des quartiers : accessibilité, sécurité, proximité des transports, qualité des espaces piétons et dynamique sociale locale.
Héritage	• Plus l'altération du sommeil impacte l'activité en journée, moins les personnes concernées font de sport.

4. Recommandations pour l'évaluation *ex-post*

La présente évaluation (2025-2026) a eu pour objectif de tester la solidité du modèle et de l'ajuster en cas d'obstacles majeurs. Les premières conclusions qui ont été faites sont donc indicatives. Si elles sont jugées pertinentes, elles peuvent aider à orienter le plan d'actions 2026-2031. Cependant, comme remarqué tout au long de ce travail, le concept d'auto-évaluation a dû évoluer avec les contraintes (de données, de temps et de budget) pour être réalisable.

De ce fait, Les recommandations qui suivent visent à renforcer la faisabilité et la pérennité de la démarche d'auto-évaluation au sein du Service des sports :

- Assurer une collecte de données systématique, notamment à travers le projet Urbanan

Une collecte systématique des données permet de répartir la charge de travail dans le temps et de limiter le risque de données manquantes *a posteriori*. Elle contribue ainsi à rendre le processus d'auto-évaluation mieux intégré aux activités courantes du Service. À plus long terme, son fonctionnement mobiliserait des ressources limitées, les principales tâches consistant à assurer le suivi du dispositif.

De plus, cette auto-évaluation a mis particulièrement en exergue le manque de données pour la mesure des effets et de l'héritage. Acquérir de telles données ainsi que son traitement sont extrêmement couteuse/chronophage à réaliser à l'interne du Service. C'est pourquoi le fait d'utiliser pleinement le projet Urbanan déjà mis en place par la Ville semble indispensable à la bonne conduite de l'évaluation *ex-post*. Il est donc fortement recommandé de poursuivre ce projet et de l'étendre à un usage de monitoring/évaluation des politiques de santé de la Ville.

- Intégrer les parties prenantes internes et externes dans le processus d'évaluation et leur assurer un retour des résultats

Durant cette évaluation *ex-ante*, il a été autant que possible prévu de collaborer avec les parties prenantes internes et externes de la politique publique sportive. De premiers signes d'apprentissage collectif ont été observés. Il est donc recommandé de continuer dans cette dynamique inclusive de l'évaluation. Cette approche permettrait de renforcer la culture évaluative, favoriser l'appropriation de la méthode par les collaborateurs et collaboratrices, et encourager l'utilisation concrète des résultats, puisque les employé-es sont directement impliqués dans le processus évaluatif.

- Adapter la démarche d'auto-évaluation aux ressources et capacités du Service

Si le Service entend internaliser durablement la démarche d'évaluation de sa politique sportive, il apparaît nécessaire que le dispositif évolue en cohérence avec ses ressources effectives (humaines, temporelles et financières).

Une auto-évaluation ne constitue une approche pertinente que dans la mesure où elle produit de véritables effets, c'est-à-dire qu'elle alimente l'apprentissage collectif, soutient le pilotage des actions et influence concrètement les pratiques du Service. À défaut, elle risque de se limiter à un exercice formel de production de rapport, peu mobilisé dans la prise de décision et donc à faible valeur ajoutée. Il semble donc important de poursuivre la dynamique déjà enclenchée, à savoir celle qui intègre réellement l'évaluation dans le fonctionnement courant du Service et qui réajuste régulièrement l'étendue du concept d'auto-évaluation pour le rendre faisable et adapté aux ressources du Service.

5. Bibliographie

*Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) & Statistique Vaud (STATVD) (2016).
Portrait des clubs sportifs vaudois 2016.*

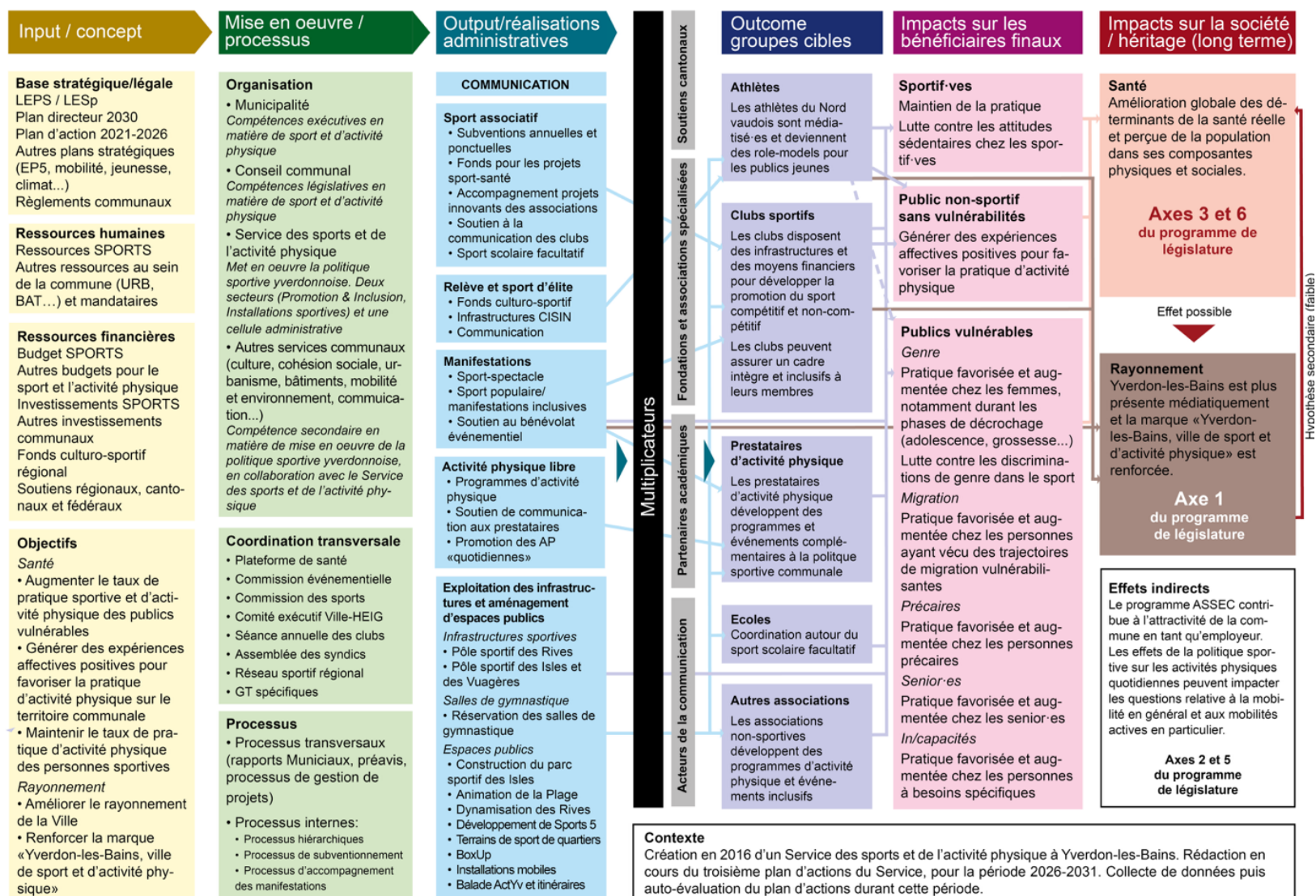
Service des sports et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains. (2017). Plan directeur du sport et de l'activité physique Yverdon-les-Bains Horizon 2030. Concept: Mutter Consulting Sàrl Textes: Ophélie Dysli-Jeanneret, Olivier Mutter.

Service des sports et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains. (2021). Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2021-2026. Concept : Ophélie Dysli-Jeanneret et MatchDay Sàrl. Coordination et suivi du projet : Ophélie Dysli-Jeanneret et Estelle Kruegel

Service des sports et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains. (2025). Concept d'auto-évaluation de la politique du sport et de l'activité physique à Yverdon-les-Bains. Concept : Quentin Tonnerre

Ville d'Yverdon-les-Bains, (2025), Rapport interne « Stratégie d'inclusion du Service des sports et de l'activité physique », rapport SPORTS 04-25, rédigé le 08.04.2025 et traité en séance de Municipalité le 30.04.2025.

Annexe I : Modèle d'impact du Service des sports et de l'activité physique



Annexe II : Tableau des objectifs

Axe	Objectifs Plan directeur Horizon 2030	Objectifs Plan d'actions 2021-2026	Clarté (SMART)
Sport Associatif	Poursuivre et renforcer le soutien de la Ville d'Yverdon-les-Bains aux sociétés sportives, en particulier leur action de formation des jeunes	1.a. Encourager les sociétés dans leur vision d'efficacité et de professionnalisation par les actions de mutualisation des ressources 1.b. Digitalisation et clarification des prestations 1.c. Intégration des entités sportives dans la vision de promotion du sport pour tous	Spécifique : Oui, formalisation de 3 sous-objectifs dans le PA 2021-2026 liés à l'axe 1 du PD 2030 Mesurable : Oui comparaison qualitative de la mise en place des actions prioritaire du PA 2021-2026 (fait ou pas fait) Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation. Réaliste : 1.a. : objectif abandonné 1.b. : processus continu qui devra continuer après 2026. 1.c. : actions prioritaires ne se concentre pas sur cet objectif. Temporellement définis : oui, PA 2021-2026
Relève & Sport élite	Poursuivre et renforcer le soutien de la Ville d'Yverdon-les-Bains aux talents, sportifs et équipes de l'élite par des appuis financiers et des conditions cadres favorables à leur développement	2.a. Encourager, récompenser les résultats, mettre en réseau et offrir des conditions-cadres à la relève et aux sportifs d'élite 2.b. Soutenir les athlètes à travers des bourses et prix 2.c. Rencontre annuelle afin de créer des synergies et répondre aux besoins communs.	Spécifique : Pour objectif 2.a. concentration sur les conditions cadres et les athlètes, Oui pour objectif 2.b. et 2.c. réalisation du FCSNV et de la rencontre annuelle Mesurable : La réalisation de chacun des objectifs peut être évaluée qualitativement sur la base de leur mise en œuvre effective (actions réalisées ou non, événements organisés). Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation . Réaliste : Objectifs s'appuient sur des ressources déjà disponibles, ce qui rend leur mise en œuvre réaliste. Temporellement définis : oui, PA 2021-2026
Manifestations	Développer le calendrier des manifestations sportives d'Yverdon-les-Bains, organisées par le Service des sports et les sociétés sportives	3.a. Faire rayonner la ville et encourager la population au mouvement au travers d'un programme des manifestations à destination du plus grand nombre 3.b. Organiser plusieurs manifestations emblématiques et encourager les organisateurs tiers ainsi que les sociétés sportives à compléter l'offre de manifestations existantes	Spécifique : Partiellement. Les intentions sont claires (rayonnement, incitation au mouvement, manifestations), mais les formulations restent vagues (ex. « emblématiques », « encourager »). Mesurable : Nombre de manifestations ou de partenaires peut être suivi, mais l'impact sur la population ou le « rayonnement » n'est pas défini. Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation .

Axe	Objectifs Plan directeur Horizon 2030	Objectifs Plan d'actions 2021-2026	Clarté (SMART)
			Réaliste : Oui. Basé sur une combinaison d'actions internes et de soutien à des tiers, réalisable avec les ressources du Service Temporellement définis : oui, PA 2021-2026
Sport & activité physique libre	Poursuivre et renforcer le soutien de la Ville aux programmes de pratique libre du sport et de l'activité physique	4.a. Donner goût au mouvement à la population dès le plus jeune âge, en développant différentes offres d'activités physiques, en complément des offres des sociétés sportives et autres prestataires locaux.	Spécifique : Oui. L'intention est claire (favoriser l'activité physique dès le jeune âge) Mesurable : Partiellement. Possible de mesurer le nombre ou la diversité des offres développées, mais pas directement l'impact sur l'« appétence pour le mouvement ». Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation. Réaliste : Oui car complément de l'offre en place Temporellement définis : oui, PA 2021-2026
Infrastructures	Poursuivre et renforcer la planification, la réalisation et la rénovation des infrastructures sportives de la Ville d'Yverdon-les-Bains	5.a. Établir une CISCO (conception des installations sportives et des espaces propices au mouvement communaux) avec un horizon temporel à 2035 5.b. Différents projets de réfection des équipements sportifs actuels seront en cours : pataugeoire de la piscine plein air, éclairage au terrain de football des Isles, salle de gymnastique du collège Léon-Michaud, vestiaires au terrain des Vuagères et d'autres seront proposés d'ici 2026 5.c. Projets interservices tels que Sports 5, Balade ActYv ou les espaces publics à moins de 5 minutes sont développés dans une logique de promotion de l'activité physique au sens large incluant des démarches participatives.	Spécifique : Oui. Les objectifs ciblent des projets concrets (spécifiquement 5.b. et 5.c.). L'objectif 5.a. pourrait être plus développé pour plus de clarté Mesurable : Partiellement. Elements mesurables : suivi et atteinte des projets. Pour objectif 5.c. "démarches participatives" doivent être plus amplement défini. Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation. Réaliste : Partiellement. La réussite dépend de la coordination politique et technique et des ressources allouées aux projets Temporellement définis : oui, PA 2021-2026; 2035 pour l'objectif 5.a.

Axe	Objectifs Plan directeur Horizon 2030	Objectifs Plan d'actions 2021-2026	Clarté (SMART)
Gouvernance	Poursuivre et renforcer la gouvernance de la poli- tique sportive de la Ville d'Yverdon-les-Bains	6.a. Renforcer sa gouvernance pluridisciplinaire notamment en professionnalisant le suivi académique de la mise en œuvre de son Plan directeur du sport et de l'activité physique – Horizon 2030 6.b. Acquérir la labellisation nationale Commune en Santé 6.c. Favoriser une culture inclusive de la réflexion dans ses projets.	Spécifique : Oui. Les objectifs visent des axes clairs Mesurable : Partiellement. L'obtention du label (6.b) est mesurable. Pour 6.a. et 6.c., des indicateurs de suivi formalisé (dispositif académique) et de participation/inclusion devront être précisés pour rendre l'évaluation effective. Atteignable : Oui. PA 2021-2026 définit les ressources nécessaires à sa réalisation Réaliste : Oui. Les objectifs s'inscrivent dans une dynamique de structuration stratégique déjà amorcée par le Service et reposent sur des leviers institutionnels connus (collaboration académique, démarche participative) Temporellement définis : oui, PA 2021-2026

Annexe III : Références du *Plan d'actions 2021-2026* et du *Plan directeur du sport et de l'activité physique : Horizon 2030* avec le programme de législature de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Programme de législature	Plan directeur Horizon 2030	Plan d'actions 2021-2026
<i>Axe 01 Attirer de nouveaux habitants tout en améliorant la qualité de vie des anciens</i>		
Action prioritaire 3 : Promotion touristique de la culture, de l'activité physique et de la nature	Liée à la politique sportive dans son entièreté	Liée à la politique sportive dans son entièreté
<i>Axe 02 Innovation sociale et technologique</i>		
Action prioritaire 1 : Stratégie et plan d'action pour une administration numérique		Liée à l'objectif 1.b digitalisation des prestations
<i>Axe 03 Développer les équipements collectifs et les espaces publics</i>		
Action prioritaire 1 : Consolidation de la politique publique en faveur des seniors	Liée à l'axe 4 "Sport & activité physique libre"	Liée à l'axe 4 "Sport & activité physique libre"
<i>Axe 04 Climat, biodiversité et transition énergétique</i>	Prise en considération de la durabilité lors d'organisation des événements sportifs	
<i>Axe 05 Décarboner la mobilité</i>	Liée en partie à l'axe 4 "Sport & activité physique libre" : volonté de mettre la population en mouvement compatible avec une mobilité durable.	Liée en partie à l'axe 4 "Sport & activité physique libre" : volonté de mettre la population en mouvement compatible avec une mobilité durable.
<i>Axe 06 Culture, Sport et Santé</i>	Liée à la politique sportive dans son entièreté	Liée à la politique sportive dans son entièreté
Action prioritaire 1 : Mettre la population en mouvement		Particulièrement objectif 3.a. "encourager la population au mouvement " à travers l'organisation de manifestation et l'axe 4 " Sport & activité physique libre"
Action prioritaire 2 : Faire partie du réseau des villes en santé durable		Particulièrement objectif 6.b. Acquérir la labellisation nationale Commune en Santé
Action prioritaire 3 : Développer l'intérêt, la participation et l'accessibilité à la vie culturelle et sportive		Particulièrement objectif 5.c. projets interservices dont "Espaces publics à moins de 5 minutes"
Action prioritaire 7 : Développer une offre touristique innovante	Liée à l'axe 5 "Infrastructures"	Liée à l'axe 5 "Infrastructures"

Annexe IV : questionnaire de satisfaction des installations

1. Les installations (bassins, vestiaires, douches, toilettes) sont propres et bien entretenues.

Neutre/sans opinion, Pas du tout d'accord, Plutôt pas d'accord, Plutôt d'accord, Tout à fait d'accord

2. Les horaires d'ouverture sont adaptés à mes besoins.

Neutre/sans opinion, Pas du tout d'accord, Plutôt pas d'accord, Plutôt d'accord, Tout à fait d'accord

3. Je trouve que les tarifs pratiqués sont justifiés par la qualité du service.

Neutre/sans opinion, Pas du tout d'accord, Plutôt pas d'accord, Plutôt d'accord, Tout à fait d'accord

4. Le personnel est aimable et disponible.

Neutre/sans opinion, Pas du tout d'accord, Plutôt pas d'accord, Plutôt d'accord, Tout à fait d'accord

5. De manière générale, je suis satisfait·e de la qualité des prestations offertes par la piscine plein air.

Neutre/sans opinion, Pas du tout d'accord, Plutôt pas d'accord, Plutôt d'accord, Tout à fait d'accord

6. Commentaires/suggestions

Annexe V : liste des projets prioritaires du Plan d'actions 2021-2026 et état d'avancement (état au 31 décembre 2025)

Nom	En cours	Réalisé	Abandonné	Commentaires
Métasanté	X			Le projet a pris le nom d' « Urbasan ». Il a connu une première phase de mise en place et doit désormais avoir plus de participant·es. Solutions de recrutement en cours avec les porteurs de projet, notamment dans le cadre d'un grand projet intercantonal.
Eclairage au terrain de football des Isles		X		Le tout a été remis à neuf.
Vestiaire au terrain des Vuagères		X		Projet sera terminé au premier semestre 2026
Pataugeoire de la piscine plein air		X		En place depuis 4 saisons
EP5	X			Participation active aux phases d'élaboration du projet, du Plan directeur, puis aux GT des différents projets. Ressources mises en priorité sur le projet « Parc sportif des Isles », et dans une moindre mesure sur le terrain sportif de la Vilette (réalisé).
CISCO	X			En attente des financements du Canton
Balade ActYv		X		Parcours à la plage réalisé, gratuit, en accès libre Futures projets (inclusif au rives et intergénérationnel aux quatre-marronniers) en discussion
Cours intergénérationnels		X		De janvier à décembre, les mercredis de 14h30 à 15h15 en plein air dans le parc des Quatre-Marronniers (salle de gym en cas de pluie), gratuit, sans inscription
Salle de gymnastique Léon-Michaud		X		Réfection du sol effectué en 2023. Sanitaire pour personne à mobilité réduite depuis août 2025.

Gestion des sociétés sportives	X	X		Mise en place de la plateforme Dootix pour les sociétés sportives. En cours : la plateforme est en constante évolution afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de chacun.
Calendrier des manifestations	X			L'agenda en ligne est désormais opérationnel. Toutefois, il nécessite encore de petits développements et doit faire l'objet d'une utilisation plus systématique par les partenaires conventionnés.
Listing digital des sociétés sportives	X	X		Terminé, en constante amélioration selon budget à disposition
Accompagnement monde associatif	X	X		Le Service est toujours à disposition des clubs pour un accompagnement tant dans leur fonctionnement que dans leur manifestation. En cours : le Service a pour but de rechercher le moyen de soulager certaines sociétés dans leur fonctionnement administratif, mais aussi dans la mise à disposition de locaux.
Fonds culturo-sportif		X		Création en 2022.
Concept de suivi du bénévolat	X			En cours de réalisation, limites à définir encore.
Accueil enfants-ados		X		Mandat à SportyCamps avec soutien Ville, sous convention
Accueil manifestations nationales et inclusives	X	X		Accueil de différentes étapes du Tour de Romandie, du Swiss Tour 3x3. Finales annuelles de Regio, National et Youth League de Triathlon. Candidature en cours pour les National Games 2030 avec Neuchâtel.
Etude sur les installations sportives	X			Voir CISCO
Groupe de réflexion APIS		X	X	Réalisé puis abandonné suite à l'arrêt de la Conférence APIS (réorientation stratégique)
Commission cantonale	X			Participation de Quentin Tonnerre à la Commission cantonale de l'éducation physique et du sport. Nomination personnelle. Anticiper notre représentation pour la législature 2027-2032.
Présidence ASSS-RT		X		Fin du mandat